

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 27 mai 2019

Le lundi vingt-sept mai deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une convocation complémentaire a été adressée le 24 mai 2019.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Jérémy REDLER, M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M^{me} Hélène ZWANG, M. Jacques LEGENDRE, M^{me} Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M. Claude GOASGUEN, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Ghislaine SALMAT

Étaient excusés :

M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M. Marc LUMBROSO.

Étaient sortis en cours de séance :

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR à 19h10
M. Gérard GACHET à 19h10
M^{me} Hélène ZWANG à 19h25

Ordre du jour

➤ **162019051** Désignation du secrétaire de séance
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

➤ **162019052** Adoption du compte-rendu de la séance du 18 mars 2019
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

➤ **162019053** Compte Administratif : Election du Président de séance du Compte Administratif 2018
M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

➤ **162019055** Composition des membres des conseils de quartier
M^{me} Véronique BUCAILLE rapporteure.

➤ **162019053** Compte Administratif : Election du Président de séance du Compte Administratif 2018
M. Pierre GABORIAU rapporteur

➤ **2019 DU 13** Appel à projets Réinventer la Seine - Site 1 à 9 avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16^e) - Désignation du lauréat - Déclassement. Promesse de vente. Acte de vente et avenant au protocole
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

➤ **2019 DU 121** Dénomination place Diana (16^e)
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

➤ **2019 DU 129** Déclassement d'une emprise allée des Fortifications, entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy (16^e)
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

➤ **2019 DU 146** Exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019
M. Jérémie REDLER rapporteur.

➤ **2019 DU 162** Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16^e et 17^e) – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – Concertation
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

➤ **2019 DDCT 52** Demande de reconnaissance légale formulée par la Congrégation des Sœurs servantes de Marie, Ministres des malades en France
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

➤ **2019 DAE 137** Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2018 (16^e)
M. Jérémie REDLER rapporteur.

➤ **2019 DAE 184** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et convention avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés
M. Jérémie REDLER rapporteur.

➤ **2019 DEVE 49** Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12^e à 17^e, 19^e et 20^e) et équipements sportifs (13^e)
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

➤ **2019 DEVE 51** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DVD 17** Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 SG 15** Conventions de coopération

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DASES 122** subventions de fonctionnement (902 584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité - Avenants et conventions de fonctionnement

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

- **2019 DFPE 80** Subvention (21 512 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e)

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2019 DFPE 191** Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 euros) et conventions avec quatre associations

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

- **2019 DASCO 18** Subventions (875 062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2019 DASCO 29** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2019 DASCO 47** Collèges publics parisiens - Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure

- **2019 DASCO 73** Collèges publics parisiens – Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2019 DASCO 79** Charte de Chant Choral et Pratiques vocales

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2019 DASCO 66** Caisse des Écoles (16^e) Subvention (16 296 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure

- **2019 DJS 16** Subventions (5.300 euros) à 5 associations sportives locales (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2019 DJS 155** Stade Jean Bouin (16^e) - Convention d'occupation du domaine public avec la SAS « SFP Gestion »

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2019 DASES 81** Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2019 DASES 83** Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

- **2019 DASES 90** Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11^e)

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

- **2019 DAC 507** Subventions (3.700 euros) à quatre associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1^{er}, 11^e, 12^e, 16^e)

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **2019 DAC 226** Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris »

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2019 DAC 432** Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16^e)

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **2019 DAC 603** Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

En préalable, M^{me} GIAZZI propose d'observer une minute de silence à la mémoire de Georges MESMIN, qui avait occupé une place éminente dans le 16^e arrondissement, et dont le décès est survenu récemment. Elle rappelle qu'il était conseiller de Paris depuis 1971, et qu'il avait été élu député en 1973, puis réélu en 1978, en 1981, en 1986, en 1988 et en 1993. Il siégeait à l'Assemblée nationale au sein du groupe Union pour la Démocratie Française. Enfin, M^{me} GIAZZI rappelle que M. MESMIN avait été maire du 16^e arrondissement entre 1983 et 1989.

Une minute de silence est observée.

- **162019051** Désignation du secrétaire de séance

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, en l'absence de M^{me} Hanna SEBBAH et de M^{me} DE BEAUCORPS, M. Mickaël MIGUERES est désigné secrétaire de séance.

- **162019052** Adoption du compte rendu de la séance du 18 mars 2019

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 mars 2019.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 18 mars 2019

- **162019084** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 24 mai 2019 selon les critères d'urgence

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI propose au Conseil d'adopter l'ordre du jour complémentaire du 24 mai 2019 selon les critères d'urgence.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 24 mai 2019 selon les critères d'urgence.

- **162019053** Compte Administratif : Election du Président de séance du Compte Administratif 2018

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI annonce qu'elle demandera à Jérémy REDLER de prendre la présidence de séance au moment de la présentation du Compte administratif 2018.

- **162019055** Composition des membres des conseils de quartier

M^{me} Véronique BUCAILLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} Véronique BUCAILLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BUCAILLE rappelle que l'article 1^{er} du règlement intérieur des conseils de quartier stipule qu'en cas de vacance de siège, le Conseil d'arrondissement procède, pour la durée du mandat restant à courir, à la désignation d'un nouveau conseiller ou d'une nouvelle conseillère, en fonction du collège concerné. Or M. Christian MENARD, qui était membre du troisième collège du conseil de quartier Auteuil Nord, ayant démissionné, M^{me} GIAZZI propose pour lui succéder de désigner M. Stéphane

HUCK, habitant d'Auteuil-Nord qui est déjà très investi dans la vie du quartier et qui avait fait connaître son souhait d'intégrer ce conseil de quartier.

M^{me} BUCAILLE propose donc d'émettre un avis favorable sur cette proposition.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite avant tout remercier tous les agents qui ont participé la veille, jusque tard dans la nuit à la vérification des votes : les opérations se sont déroulées de manière très rigoureuse et M. LAURET en félicite toute l'équipe.

S'agissant des conseils de quartier, M. LAURET constate que la modification de la mandature datant d'il y a dix-huit mois ou deux ans a redonné un dynamisme aux conseils de quartier, ce qu'il trouve très positif.

En revanche, au regard de la proposition faite par la majorité, il précise ne pas avoir très bien compris comment cette personne avait été choisie : il demande s'il s'agit d'une personne tirée au sort dans une liste, s'il existait une liste complémentaire, s'il s'agit d'une personne tirée au sort à la suite de débats, ou s'il s'agit d'un choix effectué par l'exécutif, auquel cas il lui semblerait, afin d'être conforme au mode de désignation, qu'il faudrait retirer au sort parmi tous ceux qui étaient candidats la dernière fois, faute de quoi cela signifierait qu'il s'agirait d'un conseiller de quartier purement désigné par la Mairie.

M^{me} GIAZZI fait remarquer qu'ils siègent ici en Conseil d'arrondissement et redonne la parole à M^{me} BUCAILLE.

M^{me} BUCAILLE répond que ce choix a été fait en raison des délais extrêmement serrés avant la tenue de la prochaine élection. Elle confirme que ce monsieur est très investi et avait déjà l'accord de l'ensemble du conseil de quartier, avec lequel il avait l'habitude de travailler : ce choix a semblé répondre, au vu du délai, à un bon fonctionnement et au fonctionnement classique des conseils de quartier.

M. LAURET estime cependant qu'en matière de méthode, un tirage au sort devrait être effectué parmi les candidats qui n'avaient pas été tirés au sort la dernière fois, et qu'il ne devrait pas s'agir d'un choix relevant des amitiés, des connaissances, ou d'un investissement selon des critères qui ne sont pas définis : M. LAURET constate que les élus de la majorité le connaissent, mais fait remarquer que lui-même ne le connaît pas, bien qu'il convienne qu'il s'agit sûrement de quelqu'un de très bien.

M^{me} BUCAILLE répond qu'il ne s'agit pas d'une connaissance particulière, mais de quelqu'un que les élus avaient déjà rencontré il y a longtemps dans le cadre du fonctionnement du conseil de quartier. Elle ajoute qu'il était à l'APE Boileau dans le quartier Auteuil-Sud, sachant qu'il habite Auteuil-Nord : les élus le connaissaient donc déjà et il avait d'ailleurs été pensé à lui au moment de la première désignation. M^{me} BUCAILLE confirme qu'il ne s'agit donc pas d'une connaissance particulière mais de quelqu'un qui est vraiment impliqué dans le conseil de quartier : au vu du délai très court, et dans un souci d'efficacité, il a semblé pertinent à la majorité de procéder de cette manière-là.

M^{me} GIAZZI rappelle, quoi qu'il en soit, que l'article 1 du règlement intérieur des conseils de quartier stipule qu' « *en cas de vacance de siège, le conseil d'arrondissement procède, pour la durée du mandat restant à courir, à la désignation d'un nouveau conseiller ou d'une nouvelle conseillère en fonction de son collègue* » : il s'agit donc du règlement des conseils de quartier.

M. LAURET annonce qu'il ne peut pas accepter ce fonctionnement qui ne lui paraît pas correct ni démocratique par rapport à l'esprit des conseils de quartier. Il se dit d'accord pour que le Conseil d'arrondissement désigne le successeur, mais sur la base de plusieurs candidatures, ou qu'il s'agisse d'un tirage au sort, ou au moins avec une présentation des candidats, afin que les élus puissent en choisir un au regard des mérites de chacun.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'observations complémentaires et propose de procéder au vote sur cette délibération : elle s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

M. WEILL précise qu'il a le pouvoir de M^{me} SALMAT.

Le projet de délibération 162019055 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (deux voix défavorables, deux abstentions).

➤ **162019054** Compte Administratif : Adoption
M. Pierre GABORIAU rapporteur.

M. REDLER donne la parole à M. GABORIAU pour la présentation de cette délibération.

M. GABORIAU rappelle qu'en application du Code général des collectivités territoriales, les conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de leur état spécial et que l'ensemble des mêmes comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement est ensuite soumis à l'approbation du Conseil de Paris, lors de sa séance suivante.

Il ajoute que les crédits non consommés de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant : M. GABORIAU annonce donc que le Conseil d'arrondissement du 16^e délibérera sur le budget supplémentaire 2019 de l'état spécial du 16^e lors d'une prochaine séance.

S'agissant du compte administratif 2018 de l'état spécial du 16^e, il rappelle que les élus ont reçu des tableaux qui retracent l'état du compte de l'état spécial par rubriques fonctionnelles et sous la forme d'un récapitulatif général : ils font apparaître par articles les crédits ouverts, les mandatements et le solde d'exécution de l'exercice 2018

Concernant la section d'investissement, M. GABORIAU annonce que les crédits ouverts s'élèvent pour 2018 à 742.975 euros et les dépenses mandatées à 489 999 euros : les crédits à reporter sont donc de 252 975 euros et le total des dépenses engagées sur cette section d'investissement est de 573 505 euros, soit 77,19 %. Sur ces 252 975 euros reportés en 2018, 83 505 euros correspondent à des dépenses engagées en 2018, mais non liquidées au 31 décembre 2018. Le reliquat des crédits, à savoir les crédits reportés libres d'emploi, s'élèvent à 169 469 euros dont 165 000 euros pour les conseils de quartier.

Concernant la section de fonctionnement, les crédits ouverts représentent 5 986 108 euros. Les dépenses mandatées s'élèvent à 5 609 465 euros, et les crédits à reporter s'élèvent à 381 734 euros. Il précise que cette somme correspond d'une part à des dépenses engagées par la mairie du 16^e ou par les directions de la Ville en 2018, et qui n'ont pas été liquidées avant la clôture de l'exercice au mois de décembre 2018, à savoir 230 088 euros et d'autre part, à des crédits libres d'emploi, d'un montant de 147 096 euros.

Sur les 5 105 096 euros, de la dotation de gestion locale, 98,27% des crédits ont été engagés, et 4 895 055 euros, soit 95,89 % des crédits ont été liquidés en 2018. Le montant des recours libres d'emploi est de 95 263 euros.

Sur les 881 011 euros de la dotation d'animation locale, les dépenses engagées représentent 829 720 euros, dont 714 409 euros correspondant, soit 81, 09 %, correspondant aux dépenses liquidées. Les sommes engagées non liquidées fin 2018 s'élèvent à 68 417 euros au titre de l'animation locale, et 46 326 euros pour des travaux urgents dans des équipements de proximité, notamment des travaux de fin d'année ; le montant des crédits libres d'emploi s'élève à 51 832 euros, dont 3 678 euros pour l'animation locale et 27 964 euros pour les travaux urgents.

Ainsi, M. GABORIAU informe le Conseil que le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir de la dotation d'animation locale et de la dotation de gestion locale, est de 97, 67 % et le taux de liquidation par rapport aux sommes engagées est de 93,71 %.

Enfin, en ce qui concerne l'ensemble des trois dotations, dotation d'investissement, dotation d'animation locale, et dotation de gestion locale, le taux d'engagement des crédits est de 95,41 %, et celui des crédits liquidés de 90,64%.

Le montant total des crédits reportés libres d'emploi est donc de 316 566 euros, dont 165 144 euros pour la dotation d'investissement des conseils de quartier et 20 189 euros pour la dotation de fonctionnement des conseils de quartier.

M. GABORIAU propose donc de mettre aux voix le compte administratif 2018 de l'état spécial du 16^e arrondissement.

M. REDLER le remercie, et s'enquiert d'éventuelles questions ou observations : il donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite faire une observation générale sur le faible montant de la dotation d'investissement, qui ne représente que 573 000 euros gérés par l'arrondissement, sur un budget d'investissement de la Ville de 1,5 milliard euros : cela rappelle à M. LAURET la très faible décentralisation du fonctionnement de la Ville, sujet sur lequel le Conseil de Paris a voté il y a quelques mois une délibération, pour tenter d'accroître la délégation aux arrondissements.

Or M. LAURET s'aperçoit que, sur ces 573 000 euros, 165 000 euros sont en report d'engagement et concernent les conseils de quartier, ce qui signifie que non seulement le montant est faible mais qu'en plus, la Mairie du 16^e n'a pas réussi à dépenser les sommes qui concernaient les conseils de quartier. Si cette situation s'est peut-être améliorée grâce aux différents projets ayant été engagés en fin d'année 2018, cela veut dire malgré tout, selon M. LAURET, que le 16^e arrondissement avait potentiellement la possibilité de réaliser des projets dans le courant de l'année 2018, peut-être plus tôt.

Enfin, M. LAURET demande que soient précisés les deux ou trois investissements réalisés au titre des 400 000 euros dépensés en investissements.

M. REDLER redonne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU annonce qu'il laissera le Maire et les adjoints en charge des quartiers répondre à l'intervention de M. LAURET concernant les dépenses des conseils de quartier et les 165 000 euros reportés.

Par ailleurs, il ajoute qu'il rapporte ce soir ce point en l'absence de sa collègue M^{me} BROS-KHOURY, qui a pris, à la demande de la Maire, cette délégation des finances : afin de répondre de manière précise et de ne pas donner une réponse erronée, il demande l'autorisation à M. REDLER d'apporter aux membres du Conseil, après la tenue de cette séance, la réponse à la question légitime de M. LAURET sur les trois investissements les plus significatifs.

M. REDLER le remercie et donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND constate que M. LAURET s'intéresse ce soir beaucoup aux conseils de quartier, ce qu'il trouve très positif, et fait remarquer que l'intervention de celui-ci fait suite à un lapsus de M. GABORIAU, qui pensait avoir mal lu la somme de 165 000 euros, ce qui est un lapsus très révélateur.

M. ALPHAND juge d'ailleurs l'observation de M. LAURET tout à fait judicieuse.

Selon M. ALPHAND, il existe deux façons de lire ce report de crédits de 165 000 euros. La première est celle du verre à moitié plein, consistant à dire que les conseils de quartier ont été vertueux et économes des crédits qui leur ont été confiés. Cependant, selon lui, la seconde interprétation est bien plus proche de la réalité, et dit que les conseils de quartier – lui-même étant en charge du conseil de quartier Auteuil-Sud – ont une difficulté à dépenser, ce qui peut paraître surprenant mais qui est pourtant le cas.

M. ALPHAND explique que cette difficulté résulte des contraintes qui sont imposées aux conseils de quartier, car dans le budget de ces derniers, sont distinguées les dépenses de fonctionnement et les

dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement peuvent concerner des manifestations telles que la Guinguette d'Auteuil organisée par le conseil de quartier Auteuil-Nord. En revanche, l'investissement, qui représente la majorité des crédits de ce budget, est bien plus difficile à identifier par les conseillers de quartier, dans la mesure où ceux-ci ne peuvent aider ni des associations, ni des initiatives privées et qu'il s'agit d'identifier des projets qui soient d'intérêt général et qui puissent satisfaire à la réglementation imposée par la Ville de Paris, et depuis de trop longues années, à ces conseils de quartier. Il rappelle que M. LAURET a souscrit à cette réglementation durant longtemps mais constate qu'il semble la découvrir depuis sa transition politique.

M. ALPHAND confirme qu'il est effectivement possible de s'interroger sur la pertinence de cette réglementation, et surtout sur des améliorations qui pourraient être apportées à l'avenir : en effet, les conseillers de quartier pourraient, aux yeux de M. ALPHAND, être beaucoup plus créatifs, et peut-être un peu moins vertueux budgétairement, mais dans l'intérêt de chacun des quartiers.

M. REDLER donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle que l'existence de ces conseils de quartier est une excellente chose, puisqu'elle permet d'avoir une action plus proche du terrain, de faire remonter des informations et de mener des actions utiles.

En revanche, la division, entre tous ces quartiers, si elle est intéressante parce qu'elle permet justement d'être bien plus proche des habitants quartier par quartier, fait que les investissements sont parfois compliqués, en raison du fait que les équipements souhaités sont souvent chers et difficiles à utiliser par un seul conseil de quartier.

M. WEILL explique qu'il s'avère que pour certains équipements, une mutualisation entre plusieurs conseils de quartier serait la bonne solution : il rappelle que l'on a commencé à travailler dans ce sens-là et qu'il faut encourager cette méthode, même si l'on n'a pas encore trouvé la façon de le faire partager, dans la mesure où ces conseils de quartier se réunissent de manière séparée : de son point de vue, il relève du rôle des élus qui siègent à ces conseils de quartier d'établir la liaison d'un quartier à un autre, de façon à pouvoir encourager cette mutualisation.

M. REDLER le remercie et rappelle que les conseils de quartier Dauphine et Chaillot se réunissent d'ailleurs toujours ensemble au titre de cette mutualisation. Il donne ensuite la parole à M^{me} BUCAILLE.

M^{me} BUCAILLE confirme, sur le fait que les conseils de quartier peuvent travailler ensemble, que cela se fait beaucoup plus facilement concernant le fonctionnement et que cela est d'ailleurs régulièrement le cas, dans le cadre des événements organisés avec M. ALPHAND, auxquels sont aussi associés les conseils de quartier qui ont envie de travailler ensemble.

S'agissant de l'investissement, elle profite de cette délibération pour saluer l'énergie des conseillers de quartier Auteuil-Nord : elle rappelle qu'ils se sont réunis très souvent pour arriver à sortir des projets qui demandent beaucoup de temps aux services, compte tenu des sommes engagées. Elle souhaite d'ailleurs saluer ici le travail de M. GUILLOU, mais confirme que ce travail demande énormément de temps et d'énergie aux élus, aux services et aux conseillers de quartier, qui ne manquent jamais d'imagination, travail dans le cadre duquel tous prennent aussi beaucoup de plaisir.

Par exemple, M^{me} BUCAILLE se souvient avoir voté l'installation de bancs pour que les parents puissent attendre leurs enfants sur les bords d'un stade et que ce projet a été réellement salué, dans la mesure où les parents attendaient cette installation depuis de nombreuses années.

Ainsi, M^{me} BUCAILLE pense qu'il existe peut-être une disproportion entre les budgets et l'énergie à apporter par les conseils de quartier : ce point est très important car il apparaît qu'en matière de fonctionnement, les conseillers de quartier, accompagnés par les élus, sont les plus à même de faire remonter les besoins, quelle que soit l'importance de ceux-ci, puisqu'il peut s'agir parfois de budgets extrêmement modestes, à l'instar du budget inhérent à l'installation de ces bancs, pour des équipements pourtant très utiles dans la vie du quartier.

Selon M^{me} BUCAILLE, ce point est très important et il existe donc peut-être un aménagement à apporter au niveau du fonctionnement.

M. REDLER la remercie et redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL est d'avis qu'une autre raison explique cette situation et rappelle que les conseils de quartier ne doivent pas être instrumentalisés politiquement. Or il a remarqué que l'on avait trop tendance, dans le 16^e arrondissement, à tenir systématiquement des conseils de quartier sur les thèmes de la sécurité et de la propreté. Il confirme que ces points sont problématiques mais, dans la mesure où les conseils de quartier ont du mal à répondre à ces questions-là, puisqu'ils n'ont pas été créés nécessairement pour traiter ces dernières, M. WEILL pense que si les séances des conseils de quartier portaient sur des thèmes plus variés, il serait peut-être possible de trouver davantage de possibilités d'employer ces sommes en investissement.

M. REDLER le remercie mais rappelle que les ordres du jour des séances des conseils de quartiers sont établis en fonction des remontées du terrain : s'ils prennent le temps de parler de la sécurité et de la propreté, la raison en est que ces sujets reflètent les préoccupations des habitants. Il est nécessaire d'en parler. Certes, comme le dit M. WEILL, les conseils de quartier n'ont pas de compétences directes sur ces sujets mais à chaque fois que ceux-ci sont traités, sont invités pour en parler les personnes ayant ces compétences, qu'il s'agisse de la commissaire de police ou des représentants des directions concernées. M. REDLER redonne la parole à M^{me} BUCAILLE.

M^{me} BUCAILLE confirme que ces sujets remontent mais qu'il est tenté également, lors des séances, d'évoquer des sujets transversaux.

Par exemple, elle rappelle avoir organisé en 2018 un conseil de quartier – elle précise qu'il sera tenté de faire de même au mois de juin – dans le cadre des Apprentis d'Auteuil qui accueillent le conseil de quartier : chacun arrive avec son pique-nique, il existe un rapporteur par table et la discussion, pendant le conseil de quartier, est en fait un échange visant à connaître les préoccupations du quartier. Mme BUCAILLE explique qu'à la fin du repas, chaque conseiller de quartier est rapporteur et que sont mis en avant des sujets de préoccupation du quartier, qui sont en fait bien plus larges, que les thèmes de la mobilité, de la propreté et de la sécurité, même si ceux-ci restent des préoccupations.

M^{me} BUCAILLE ajoute avoir toujours considéré que les élus d'un quartier ont à jouer un rôle à la fois de proximité mais également de convivialité, notamment en créant un lien entre les habitants du quartier, ce qu'il a été tenté de faire à travers certains événements comme celui de la Guinguette auquel, malgré de très mauvaises conditions météorologiques, quelque 400 personnes avaient participé au mois de septembre dernier. Elle confirme que le même événement sera organisé cette année, en espérant qu'il attirera encore plus de personnes qu'en 2018.

M. REDLER la remercie et, en l'absence d'interventions ou de questions complémentaires, propose de mettre aux voix ce rapport : il constate l'absence de votes défavorables et d'abstentions.

Le projet de délibération 162019054 mis aux voix par M. REDLER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. REDLER invite M^{me} GIAZZI à reprendre la présidence de séance.

- **2019 DU 13** Appel à projets Réinventer la Seine - Site 1 à 9 avenue du Président Kennedy - Pont de Grenelle (16^e) - Désignation du lauréat - Déclassement. Promesse de vente. Acte de vente et avenant au protocole

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI, en l'absence de M^{me} BROS-KHOURY, pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique que cette délibération concerne l'appel à projets « Réinventer la Seine », sur le site situé 1 à 9 avenue du Président Kennedy, en face de la Maison de la Radio : il s'agit de la

désignation du lauréat, du déclassement du site, de la promesse de vente, de l'acte de vente et de l'avenant au protocole.

Elle précise que ce projet « En Seine ! », qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer la Seine », prévoit la cession de l'ensemble foncier dont la Ville et l'Etat sont propriétaires au Pont de Grenelle, à l'endroit où se trouvaient un parking et une station-service. Ce projet comprend trois entités : une station multi-énergies multimodale offrant trois carburants décarbonés et un pavillon de production d'hydrogène, un campus universitaire comprenant un incubateur de *start-ups*, et un terminal de logistique.

M^{me} BALDINI ajoute que le montant de la vente est de 10 millions d'euros, dont 60 % reviendront à la Ville, payables à la signature de l'acte.

Elle propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions : elle donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET s'étonne que la majorité soit favorable à ce projet, alors qu'il lui semblait que cette dernière, ou du moins ceux qui avaient participé au jury il y a deux ans et demi, avaient des réticences sur celui-ci.

Il rappelle qu'il avait personnellement préféré un autre projet, plus culturel, et qui lui semblait plus majestueux et plus en accord avec cette entrée dans Paris par la Maison de la Radio, pour les bateaux.

Or M. LAURET constate qu'il s'agit là d'un projet logistique, qui prévoit un pôle d'enseignement, une station multi-énergies et une station de logistique urbaine fluviale. Certes, il confirme qu'il est important de prévoir dans la ville des stations-service pour les énergies nouvelles, notamment l'hydrogène, et qu'il est également important de prévoir des lieux pour la logistique urbaine, mais M. LAURET pense que ce projet n'était pas celui qui semblait le mieux valoriser ce site.

Il rappelle d'ailleurs que le bâtiment de la Maison de la Radio a été classé, et que dès lors, l'architecte a dû revoir son projet et qu'un espace est désormais prévu pour que l'on puisse continuer de voir la Seine depuis la Maison de la Radio, avec une visibilité plus importante.

M. LAURET précise d'ailleurs qu'il n'a pas vu le résultat de cette modification et demande aux élus de la majorité s'ils ont pu en prendre connaissance : il demande si cette image a été adressée à la Mairie et, le cas échéant, s'il est possible de la voir, puisqu'il est un peu compliqué de se prononcer en l'absence complète d'image : quoi qu'il en soit, M. LAURET confirme qu'il ne lui semble pas qu'il s'agisse de l'opération la plus valorisante pour le 16^e arrondissement.

Ainsi, M. LAURET annonce qu'il s'abstiendra sur cette délibération, tant qu'il n'aura pas davantage d'informations sur ce projet : il attendra ainsi le Conseil de Paris pour voir ce qu'il en est.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle qu'il faisait également partie du jury au nom du groupe socialiste et se souvient qu'il avait une réserve concernant le système d'accès et de circulation pour les véhicules : il se réjouit du fait que ce projet ait été aéré par rapport à ce qui était prévu. Selon M. WEILL, il est important, pour le 16^e arrondissement, non seulement en termes d'image mais aussi pour les personnes se rendant dans le 16^e et venant y habiter, et pour le renouvellement des générations, qu'il existe des projets innovants comme celui-ci, tenant compte des nouvelles énergies : il pense qu'il est positif qu'il existe des projets innovants comme celui-ci, et qu'un tel projet soit mis en œuvre dans le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI le remercie et, en l'absence d'interventions complémentaires, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DU 13 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (deux abstentions).

➤ **2019 DU 121** Dénomination place Diana (16^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'une proposition de remplacement de la dénomination du terre-plein situé au début de l'avenue New-York, Place de l'Alma, aujourd'hui dénommé Place Maria Callas, puisqu'un deuxième hommage à la cantatrice a été rendu en dénommant « allée Maria Callas » le terre-plein de l'avenue Georges Mandel, situé près de la Mairie.

Par ailleurs, M^{me} BALDINI fait remarquer que, depuis le décès de Diana Spencer, la flamme de la liberté est devenue le symbole choisi par le public pour rendre hommage à cette dernière.

Elle annonce qu'il est donc proposé de dédier ce site à Diana Spencer, princesse de Galles, proposition à laquelle elle se dit très favorable, trouvant cela très logique dans la mesure où la mort de Diana a fait de cet endroit un lieu de pèlerinage.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations : elle donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET explique qu'il espère que le nom définitif sera « Diana Spencer » : il trouve étonnant que ce lieu et cette flamme, aient été détournés de leur symbolique initiale pour devenir le symbole de Diana.

Concernant les mérites respectifs de Diana et de Maria Callas, il pense qu'il est possible d'en discuter, mais il trouve heureux qu'un autre lieu ait été dédié à Maria Callas.

En outre, M. LAURET souhaite également faire remarquer que le plan annexé à cette délibération désigne un autre lieu que celui décrit : il pense qu'il faut le signaler aux services.

M^{me} BALDINI confirme que le lieu concerné est celui où se trouve la flamme de la liberté.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'autres interventions, met aux voix cette délibération et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2019 DU 121 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2019 DU 129** Déclassement d'une emprise allée des Fortifications, entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy (16^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI, en l'absence de M^{me} BROS-KHOURY, pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI rappelle qu'il s'agit d'une délibération portant sur le déclassement de l'emprise Allée des Fortifications entre la voie BJ/16 et la route des Lacs à Passy.

Elle annonce qu'à l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au projet de déclassement du domaine public routier de l'Allée des Fortifications, assorti d'une recommandation concernant l'affectation et l'usage de l'emprise, restant du domaine public, qui « *devra être conforme aux différents textes législatifs, réglementaires et conventionnels attachés au site pittoresque classé du Bois de Boulogne* ».

M^{me} BALDINI confirme qu'il est donc proposé de prononcer le déclassement de l'emprise.

Or elle insiste sur le fait que les garanties de renaturation à l'issue du délai de trois ans sont inexistantes, et que la majorité craint que cette implantation provisoire soit durable, à l'instar de ce qu'il s'est passé dans le 12^e arrondissement. Par exemple, aucune adaptation du PLU qui viserait à classer cette emprise en zone N ou espace boisé ou classé n'est en effet envisagée.

Pour ces raisons, M^{me} BALDINI annonce que la majorité émet un avis défavorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL se dit surpris, dans la mesure où le Conseil d'arrondissement a déjà évoqué ce sujet : selon lui, ce déclassement assure justement qu'il ne s'agira ensuite plus d'une route, puisqu'il est décrit très précisément le fait que cet endroit sera à la fois piétonnier et végétalisé par la suite. Telle est la raison pour laquelle ce déclassement est effectué, afin d'apporter des assurances face aux interrogations qui étaient celles des élus de la majorité lors d'une précédente séance du Conseil d'arrondissement.

Selon M. WEILL, ce reclassement est bien effectué pour assurer que ce ne sera plus une route, conformément à l'engagement de la Ville de Paris en expliquant qu'une fois que le centre d'hébergement ne sera plus là, cette ancienne route sera justement déclassée, de façon à être végétalisée et à devenir une zone à la fois piétonne et végétalisée.

M. WEILL précise qu'il ne comprend pas cette incohérence avec ce que demandaient les élus de la majorité lors d'une précédente séance du Conseil.

M^{me} GIAZZI explique qu'aucun déclassement d'une parcelle du Bois de Boulogne, qu'elle qu'en soit la raison avancée, ne sera accepté par les élus de la majorité du Conseil d'arrondissement. Elle ajoute avoir personnellement expliqué cette position à M^{me} HIDALGO et avoir demandé à celle-ci de cesser de considérer le Bois de Boulogne comme sa réserve foncière. M^{me} GIAZZI souhaite que cela soit très clair.

M^{me} GIAZZI précise qu'aujourd'hui, il s'agit d'un centre d'hébergement de personnes sans domicile fixe, mais qu'il en serait de même avec n'importe quelle autre structure, puisque le problème ne vient pas de l'implantation elle-même mais du fait que le Bois de Boulogne est un site classé : elle ajoute que ce n'est d'ailleurs pas avec la poussée actuelle du vote écologiste qu'il faudrait encore expliquer que le Bois de Boulogne est un espace à privilégier.

M^{me} GIAZZI rappelle que depuis des années, tous les maires successifs du 16^e arrondissement se sont battus pour que l'on ne touche pas au Bois de Boulogne : elle souligne le fait que cette position est sans rapport avec l'implantation du centre pour personnes sans domicile fixe, puisque toute construction, même éphémère, touchant le Bois de Boulogne, sera toujours refusée par le Maire du 16^e.

M. WEILL précise toutefois que le principe de renaturation de l'Allée des Fortifications consiste en la pérennisation de la suppression de la circulation automobile – il comprend que M^{me} GIAZZI y soit très attachée – accompagnée d'une re-anquête de cette voie, afin de retrouver une circulation douce, pour les piétons et les cyclistes, et afin de revégétaliser la route existante après la disparition des constructions actuelles

M^{me} GIAZZI répond qu'il faut alors commencer par revégétaliser, avant de s'occuper du reste. Elle rappelle que la promesse avait été faite qu'il n'y aurait pas de poursuite d'emprise sur le Bois de Boulogne et constate qu'une fois encore, la Mairie de Paris n'a pas tenu sa parole et tente maintenant de reporter l'échéance de trois ans en trois ans en mettant au bout une « carotte » consistant en la revégétalisation de quelques mètres carrés. Or M^{me} GIAZZI pense que M. WEILL sait très bien que cela ne se fera pas et qu'à partir de là, une nouvelle délibération sera proposée dans trois ans pour repousser encore le délai. M^{me} GIAZZI affirme qu'il n'en est pas question, puisqu'il faut que le Bois de Boulogne soit protégé et défendu.

M. WEILL pense qu'il n'est pas possible de demander qu'une route de circulation soit transformée en zone végétalisée sans passer par une procédure de déclassement.

M^{me} GIAZZI indique que si l'on déclassé la voirie, qui est une partie prenante du Bois de Boulogne, donc classée, il sera possible de construire sur celle-ci, ce qu'elle refuse.

Elle donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET rappelle qu'un arrêt a cassé le permis de construire provisoire, parce que la voirie n'avait pas été déclassée. Il pense donc que la Ville, en demandant le déclassement de la voirie, permet le maintien du centre d'hébergement d'urgence. Il rappelle que le Conseil s'était prononcé, lors d'une précédente séance, sur l'avenant prolongeant ce permis de trois ans, avant même qu'il soit proposé de voter le déclassement de la voirie.

Aux yeux de M. LAURET, il existe donc un problème de forme et de calendrier : dans cette affaire, « la charrue a donc été mise avant les bœufs ».

Le deuxième problème, selon lui, est la perspective : il rappelle que depuis le début de cette affaire, malgré les vœux ayant été votés à son initiative en Conseil de Paris, personne n'a de perspective sur l'implantation définitive du centre d'hébergement d'urgence.

M^{me} GIAZZI confirme.

M. LAURET rappelle qu'il a toujours été favorable à ce que des personnes sans abri soient accueillies dans ce centre et dans le 16^e arrondissement, mais ajoute qu'il est aussi attaché à ce que l'on tienne ses engagements, qu'il s'agisse de la re-végétalisation « à l'issue » et concernant la nécessité de trouver une situation pérenne. Or ce texte renvoie les élus au 21 mars 2022, soit dans trois ans, et il estime que la situation sera la même, prévoyant qu'il ne se passera rien jusqu'après les élections et que personne ne prévoira de lieu définitif.

M. LAURET annonce qu'il condamne la méthode d'Anne HIDALGO et de la Ville sur ce dossier, tout en votant favorablement ce déclassement, dans la mesure où il souhaite que ce centre d'hébergement puisse continuer à vivre. En revanche, il estime qu'aujourd'hui, qu'il faut trouver une solution pour 2022, dans le 16^e arrondissement, pour permettre un accueil définitif du centre d'hébergement d'urgence : M. LAURET estime donc qu'il faudrait qu'il soit écrit dans cette délibération que la re-naturalisation soit prévue dès 2022.

M^{me} GIAZZI invite M. LAURET à être cohérent et lui demande pourquoi il renvoie cette situation à 2022 : elle rappelle que M. LAURET était d'accord avec la majorité pour trouver un autre emplacement, et qu'il avait d'ailleurs fait des propositions en évoquant, par exemple, la caserne Exelmans après le départ des migrants : elle se demande pour quelle raison il renvoie cela à 2022. Elle rappelle qu'elle-même et tous les conseillers de Paris ont demandé à la Maire de Paris de faire des propositions dans ce sens, et qu'ils ont eux-mêmes fait des propositions, que la Maire de Paris a toutes refusées, ou auxquelles elle n'a parfois pas répondu. Selon elle, la vérité est que la Mairie de Paris souhaite absolument pérenniser la présence d'un centre dans le Bois de Boulogne dans l'idée de continuer les constructions sur cette allée, ce que M^{me} GIAZZI ne peut pas accepter.

M. LAURET comprend mais estime que cette délibération garantit, en déclassant les lieux, qu'une renaturation sera possible par la suite, faute de quoi une route sera conservée.

M^{me} GIAZZI n'est pas de cet avis.

M. LAURET ajoute que personnellement, il préfère, à terme, avoir de la nature plutôt qu'une route. Ce qu'il faut, aux yeux de M. LAURET, c'est qu'il soit effectivement garanti que l'on trouvera un lieu définitif, que cela soit effectif et que cette situation ne se prolonge pas : M^{me} GIAZZI a raison, selon lui, de dire que le risque est que cette situation se prolonge et que de nouveau, la présence de ce centre soit prolongée, si rien n'est prévu d'ici 2022. Pour autant, M. LAURET pense qu'il faut quand même prévoir le déclassement de ce domaine public routier.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL note, dans ce débat, que tous souhaitent un centre pérenne d'hébergement dans le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI confirme.

M. WEILL ajoute que personnellement, il souhaite, compte tenu du retard existant dans l'arrondissement en matière de logements sociaux, que le projet qui a été voté de construction de logements sociaux et d'une crèche à l'emplacement de l'ancienne caserne Exelmans, soit maintenu.

En revanche, M. WEILL assure qu'il s'associera aux efforts de la majorité pour trouver ailleurs, dans le 16^e arrondissement, un lieu pérenne d'hébergement supplémentaire pour accueillir les personnes sans domicile fixe.

M^{me} GIAZZI répond qu'il ne s'agira pas d'un lieu supplémentaire, mais d'un emplacement permettant de libérer l'emprise du Bois de Boulogne.

M. WEILL pense que cela pourrait être le cas, à terme, mais qu'il s'agira cependant d'un emplacement supplémentaire pour pouvoir avoir à la fois des logements sociaux et un hébergement pour les migrants et pour les personnes sans domicile fixe.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'interventions supplémentaires et donne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT annonce qu'en cohérence avec leur vote lors du dernier Conseil d'arrondissement sur le prolongement de la durée de vie de ce centre d'hébergement, Pierre AURIACOMBE et elle-même souhaitent s'abstenir sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération et s'enquiert du nombre de votes favorables et du nombre d'abstentions : elle constate qu'il y a six abstentions et que les autres s'opposent à cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DU 129 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (quatre abstentions).

- **2019 DU 146** Exonération de certains droits de voirie 2019 pour les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et mars 2019

M. JérémY REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER indique qu'il s'agit d'une délibération relativement classique, qui exonère de certains droits de voirie les commerces dont l'activité a été affectée par des troubles à l'ordre public au cours des mois de février et de mars, dans le cadre des manifestations des Gilets jaunes : il rappelle que tous sont touchés par ce qu'ont subi les commerçants, notamment du 16^e arrondissement, et il demande évidemment aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et met aux voix cette délibération, tout en supposant qu'il n'y a ni votes défavorables, ni abstentions.

Le projet de délibération 2019 DU 146 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DU 162** Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16^e et 17^e) – Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme – Concertation

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI rappelle que la place de la Porte Maillot va être réorganisée, en raison notamment du passage du tramway : à cette occasion, l'autorité environnementale a été saisie du projet de réaménagement, et M^{me} BALDINI indique que cette autorité a confirmé la nécessité de réaliser une étude d'impact.

De plus, elle indique que ce projet nécessite une adaptation des règles du PLU de Paris, qui devra donc être mis en compatibilité.

M^{me} BALDINI annonce enfin qu'une consultation publique unique aura lieu en 2020 et qu'il est proposé de permettre le déroulement des démarches de concertation, d'autoriser la Maire de Paris à prendre toutes les décisions que requerra le Préfet.

M^{me} BALDINI propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou interventions : elle donne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT rappelle que, concernant ce réaménagement de la Porte Maillot, il est possible de se féliciter que le 16^e arrondissement accueille de nouveaux espaces verts, puisque le square Parodi va être considérablement étoffé en verdure, peut-être au détriment de leurs collègues du 17^e arrondissement. Elle confirme que le 16^e arrondissement va avoir la chance, dans le cadre de projet, d'avoir de nouveaux espaces verts.

M^{me} GIAZZI met cette délibération aux voix et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2019 DU 162 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DDCT 52** Demande de reconnaissance légale formulée par la Congrégation des Sœurs servantes de Marie, Ministres des malades en France

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique que le Préfet de Paris fait une demande de reconnaissance pour les Sœurs Servantes de Marie, qui sont basées dans le 16^e arrondissement, au 16 villa de la Réunion. Elle rappelle que cette congrégation a pour vocation le service des malades de jour et de nuit, à leur domicile ou ailleurs, et que ses ressources proviennent du travail de ses membres, des dons et des legs. Elle ajoute que l'Archevêque de Paris, M^{gr} Michel AUPETIT a déclaré prendre la congrégation sous sa juridiction.

M^{me} DORVALD demande aux conseillers d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DDCT 52 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 137** Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2018 (16^e)

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération

M. REDLER indique qu'il s'agit d'une subvention très classique de 1 700 euros, attribuée à l'association de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes, pour financer les illuminations de la fin d'année 2018.

M. REDLER demande aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuels avis défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2019 DAE 137 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAE 184** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et convention avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés

M. JérémY REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER rappelle que cette délibération, qui a été présentée lors de chacune des dernières séances du Conseil d'arrondissement, permet d'attribuer une indemnisation exceptionnelle aux kiosquiers de presse parisiens, qui ont notamment été affectés par le manque à gagner dû au remplacement de leurs kiosques, souhaité par la Ville de Paris.

M. REDLER explique que le Conseil propose donc d'attribuer une indemnité forfaitaire à ces kiosquiers et demande aux conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DAE 184 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 49** Subventions (330 730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12^e à 17^e, 19^e et 20^e) et équipements sportifs (13^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'attribuer des subventions à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle pour l'entretien, non seulement de la petite ceinture ferroviaire de la tranchée Pereire, mais également de la promenade plantée entre Auteuil et Passy dans le 16^e arrondissement.

Elle rappelle que la SNCF a fait le choix depuis 2006 de confier l'entretien et la valorisation de la petite ceinture ferroviaire et de la tranchée Pereire à des associations de chantiers d'insertion. Au vu de leurs bons résultats, la Municipalité souhaite soutenir ces actions par un ensemble de subventions qui sont réparties entre cinq associations, pour un montant total de 330 730 euros par an, notamment pour l'association Espace qui intervient dans le 16^e arrondissement, sur le quai de la Muette et la Petite ceinture.

M^{me} BALDINI propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DEVE 49 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DEVE 51** Subventions (161 000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI annonce que cette délibération constitue un peu la suite de la délibération précédente, puisqu'elle propose d'attribuer des subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts.

Elle ajoute que cette subvention est notamment proposée à l'association Espace qui intervient dans le 16^e arrondissement.

M^{me} BALDINI explique également que la Mairie a entrepris des travaux sur le tronçon haut de cette petite ceinture, au niveau de la Muette, parce qu'un mur menaçait de s'effondrer, et que par mesure de sécurité, il fallait intervenir : le mur a donc été cassé dernièrement et il a fallu également enlever les arbres qui poussaient le mur sur la route. Elle précise que les travaux sont en cours, que cela va être refait de manière très végétale et que le Ranelagh va également ainsi se trouver davantage ouvert sur le boulevard Beauséjour.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DEVE 51 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DVD 17** Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit d'une communication sans vote dont les conseillers d'arrondissement ont certainement pris connaissance et qui concerne le bilan annuel des RAPO durant l'année 2018. Elle précise que ce bilan souligne les difficultés apparues et propose des pistes d'amélioration, dont elle se dit personnellement preneuse.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions sur cette communication.

- **2019 SG 15** Conventions de coopération

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer onze projets de partenariat avec des collectivités de l'agglomération parisienne visant à répondre de façon concertée aux nouveaux défis urbains tels que le climat, la résilience urbaine, les infrastructures, le mobilier et le renouvellement urbain ou encore le bruit.

Elle précise que le 16^e arrondissement est concerné s'agissant du partenariat proposé à Grand Paris Seine Ouest.

M^{me} BALDINI propose donc d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 SG 15 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASES 122** subventions de fonctionnement (902 584 euros) à 5 opérateurs pour des centres d'hébergement de femmes et de jeunes en situation de grande précarité. Avenants et conventions de fonctionnement.

M. Antoine BEAUQUIER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. BEAUQUIER pour la présentation de cette délibération.

M. BEAUQUIER précise que les élus sont invités à se prononcer sur sept subventions, dont cinq concernent des centres d'hébergement et deux des résidences sociales : il s'agit essentiellement de centres et de résidences qui se chargent soit de femmes victimes de violences, seules ou avec enfants, ou de jeunes en situation de précarité. Il précise que le 16^e arrondissement est concerné puisqu'il accueille le centre Corot qui, en 2018, a accueilli 166 jeunes.

M. BEAUQUIER annonce que la majorité municipale recommande de voter favorablement cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASES 122 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 80** Subvention (21 512 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e)

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE précise que cette délibération concerne la petite enfance et qu'il s'agit de voter une subvention, notamment à la halte-garderie de l'association La Maison de l'Enfance, pour un montant de 21 512 euros, ce qui lui permettra de poursuivre son fonctionnement.

Elle remercie les conseillers d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL précise qu'il est évidemment favorable à cette délibération et ajoute qu'il souhaite profiter de cette délibération pour attirer l'attention du Conseil sur une autre halte-garderie, qui était hébergée par le diocèse qui dépendait de la rue de l'Annonciation. Il indique avoir rencontré M^{me} BOELLE ainsi que Sandrine CHARNOZ à ce sujet, afin de voir ce que la Ville pouvait faire. Ils sont donc en train de s'occuper de ce dossier, et un rendez-vous a été fixé avec l'Hôtel de Ville.

Selon M. WEILL, tous doivent être mobilisés sur ce sujet, sachant qu'ils ont déjà obtenu que l'échéance soit reportée.

Il rappelle en effet que cet établissement devait fermer au mois de septembre, ce qui signifiait que sept personnes étaient licenciées d'office à partir du mois de septembre et qu'il fallait trouver des places pour les enfants. Il ajoute qu'ils sont en train de voir comment il est possible de faire pour que les enfants trouvent facilement des places en halte-garderie.

Enfin, compte tenu du délai qui a été reporté au mois de décembre, M. WEILL pense qu'il doit être possible de trouver un local de substitution, dans la mesure où le diocèse est certainement mis à la porte : il précise qu'il existe une piste et que tout ce qu'il sera possible de faire pour soutenir cette halte-garderie, par le biais de l'Hôtel de Ville ou de la Mairie d'arrondissement, ira dans le bon sens pour les parents, comme pour les enfants.

M^{me} GIAZZI confirme que M^{me} BOELLE et elle-même ont reçu à plusieurs reprises l'association, les parents et toutes les personnes concernées, et ajoute que si M. WEILL pouvait aider la Mairie du 16^e arrondissement à trouver auprès de la Mairie de Paris un nouveau local dans le 16^e arrondissement pour cette association qui faisait un travail remarquable, il les aiderait beaucoup. En effet, à son petit niveau, M^{me} GIAZZI précise qu'elle n'a pas réussi à trouver un local quel qu'il soit et dans l'esprit de cette association.

Elle redonne la parole à M^{me} BOELLE.

M^{me} BOELLE ajoute que la Présidente de l'association se démène dans tous les sens : elle indique que s'ils ont réussi à obtenir l'accord que l'activité se poursuive jusqu'à fin décembre, la situation est compliquée car ils se trouvent confrontés à la société La Ruche Nicolo qui a freiné des quatre fers pour que l'activité se poursuive. M^{me} BOELLE ajoute avoir très péniblement obtenu l'accord pour que l'activité se poursuive jusqu'à fin décembre. Toutefois, elle ne sait pas si l'association va accepter de poursuivre son activité, puisque cela semble compliqué au niveau de son personnel et de la procédure de licenciement des sept employés : de nombreux paramètres sont donc à prendre en compte.

M^{me} BOELLE précise être en relation permanente avec la Mairie de Paris et la DFPE pour essayer de voir quel peut être l'avenir, après les travaux, de cette halte-garderie, et de faire accepter par La Ruche Nicolo d'éventuels travaux supplémentaires. En effet, elle souligne le fait qu'au regard des normes PMI, accueillir des enfants n'est pas si simple.

M^{me} BOELLE confirme donc que de très nombreux paramètres rentrent en ligne de compte et que, de son côté, elle fait le maximum. Elle ajoute que si la Ville a des locaux à donner, elle les accepterait bien volontiers, mais elle pense que, malheureusement, il n'en existe pas de disponible dans le 16^e arrondissement. Elle précise qu'il est également tenté de trouver des locaux dans le secteur privé, mais que cela est très compliqué compte tenu des coûts élevés et dans la mesure où cette association n'aura jamais les subventions nécessaires. Elle confirme donc qu'à ce stade, tous les acteurs se démènent dans tous les sens. Quant aux enfants, M^{me} BOELLE confirme qu'il sera fait le maximum, en fonction de l'évolution de la situation, pour continuer à les accueillir dans les structures du mieux possible.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL indique que l'association a apparemment trouvé des locaux mais demande à la Ville de Paris de voir dans quelle mesure celle-ci pourrait les aider pour participer au paiement du loyer. Il rappelle que les premiers locaux qui avaient été trouvés ne convenaient pas, pour une question de hauteur de plafond, mais M. WEILL confirme que l'association aurait apparemment trouvé de nouveaux locaux : ils sont en train de voir tout ce qu'ils peuvent faire pour les aider.

M^{me} BOELLE répond que les locaux dont parle M. WEILL ne peuvent pas être destinés à une garderie d'enfants.

M. WEILL assure toutefois que l'Hôtel de Ville demande à avoir davantage d'informations sur les nouveaux locaux qui auraient apparemment été repérés par l'association.

M^{me} BOELLE explique qu'elle s'en occupe, qu'elle travaille sur ce dossier depuis six mois et qu'elle est en relation en permanence avec la Présidente de l'association, la Mairie de Paris et la DFPE : elle remercie M. WEILL d'intervenir également, mais lui confirme qu'en ce qui la concerne, elle fait le maximum.

M. WEILL répond qu'il s'en réjouit.

M^{me} GIAZZI propose de procéder au vote sur cette délibération et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DFPE 80 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DFPE 191** Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 euros) et conventions avec quatre associations

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique qu'il s'agit d'accorder une subvention de 130 500 euros à quatre associations qui œuvrent dans le soutien à la fonction parentale, dont une intervient dans le 16^e arrondissement.

Elle remercie les conseillers d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DFPE 191 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 18** Subventions (875 062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique que ces trois délibérations concernent des subventions à accorder aux écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes.

Elle précise que la DASCO 18 concerne une subvention d'environ 875 000 euros pour aider à mettre en œuvre les projets dits « rythmes scolaires », appelés aujourd'hui les TAP, c'est-à-dire les temps d'activité périscolaire : cette somme conséquente servira à payer les 59 organismes qui proposent des ateliers éducatifs aux enfants de Paris.

M^{me} BRASSEUR tient à signaler que sur les 59 organismes, il ne s'en trouve pas un seul du 16^e arrondissement, mais elle remercie les conseillers d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASCO 18 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 29** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique que cette délibération concerne le second degré, sachant que la DASCO a encore en charge, mais plus pour très longtemps, les travaux et les dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges publics parisiens, pour un total de 900 000 euros réparti entre les équipements, les subventions, et le fonctionnement.

Elle remercie les élus de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération, mais elle signale que sur les 135 collèges parisiens, pas un centime n'est attribué à un collège du 16^e arrondissement. Pourtant elle rappelle, comme elle doit le faire malheureusement trop souvent, que le collège Jean-Baptiste Say est en train de s'écrouler.

M^{me} GIAZZI la remercie, puis s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite appuyer l'avis de M^{me} BRASSEUR et confirme qu'il existe en ce moment une absence inquiétante de maintenance et d'entretien des collèges, dans certains quartiers.

Il regrette que l'on dépense des centaines de milliers d'euros, voire des millions en subventions dont certaines peuvent être critiquées, mais que l'on n'investisse pas les moyens nécessaires pour maintenir propres certains des collèges et lycées du 16^e arrondissement.

Mme GIAZZI, en l'absence d'interventions supplémentaires, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2019 DASCO 29 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASCO 47** Collèges publics parisiens - Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique qu'il s'agit encore d'une dotation de fonctionnement, cette fois-ci pour une somme moins importante, d'environ 200.000 euros, afin de participer aux charges de fonctionnement pour des travaux d'entretien au cours de l'exercice 2019 : elle précise qu'elle tient à la disposition des membres du Conseil d'arrondissement la liste des collèges parisiens bénéficiaires, et précise qu'aucun de ces derniers ne se trouve dans le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET est d'avis que les élus doivent intervenir de manière collective au Conseil de Paris, premièrement, parce que 2 350 euros par établissement est une somme ridicule pour assurer de petits travaux de maintenance faits en interne par le personnel technique, et permet à peine de repeindre une classe de cours, et deuxièmement, parce que, comme l'a dit M^{me} BRASSEUR, il s'agit encore d'une logique de priorisation, sans équité pour l'ensemble des collèges, alors que les collèges du 16^e arrondissement ne sont pas tous en très bon état.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions ou oppositions.

M. LAURET indique qu'il trouverait donc logique de voter contre cette délibération, afin de montrer que cela est insuffisant.

M^{me} GIAZZI refuse de voter contre cette délibération.

M. LAURET est d'avis que cela n'empêcherait pas le vote favorable en Conseil de Paris mais que cela permettrait de mettre en avant un certain mécontentement.

M^{me} GIAZZI demande confirmation à M. LAURET qu'il vote contre cette délibération.

M. LAURET confirme son vote défavorable.

Le projet de délibération 2019 DASCO 47 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (deux votes défavorables)

- **2019 DASCO 73** Collèges publics parisiens – Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2019 DASCO 79** Charte de Chant Choral et Pratiques vocales

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR annonce que cette délibération est bien plus réjouissante puisque, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les ministères de l'Education nationale et de la Culture ont proposé il y a deux ans déjà un plan « chorale » pour développer une chorale sur le temps scolaire.

Elle remercie les élus de donner un avis favorable à la signature d'une charte qui permettra de renforcer cette partie pour le développement du chant et la pratique de la chorale dans les établissements du 1^{er} degré et du 2nd degré à Paris : elle signale d'ailleurs qu'il existe un grand nombre d'excellentes chorales dans les écoles et collèges du 16^e arrondissement.

M^{me} BRASSEUR remercie les élus de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. WEILL fait remarquer qu'il a été oublié de présenter la délibération DASCO 73 qui parle justement de subventions pour les collèges Jean-Baptiste Say et Claude Bernard : compte tenu de ce qui vient d'être dit, il s'agit bien de deux collèges dans le 16^e arrondissement, pour lesquels des subventions sont apportées : il pense qu'il faut s'en réjouir.

M. LAURET confirme qu'il s'en réjouit.

M^{me} GIAZZI confirme à M. LAURET qu'elle lui donne la parole.

[Rires]

M. LAURET la remercie et s'excuse d'avoir pris la parole sans y être invité. Il confirme qu'il s'en réjouit mais note qu'il s'agit du budget participatif qui porte sur les années 2016, 2017 et 2018, alors que l'on arrive à mi 2019 et que cela fera donc 1 000 euros pour chacun des collèges, et que ce sera réalisé en 2022 ou en 2021. Selon lui, cette organisation n'est pas sérieuse et à un moment, il faut faire confiance aux mairies d'arrondissement, quelles qu'elles soient pour faire en sorte que les travaux de proximité soient faits avec efficacité : aux yeux de M. LAURET, la centralisation de l'administration parisienne, y compris concernant les budgets participatifs, aboutit à un manque d'efficacité redoutable.

M^{me} GIAZZI annonce à M. LAURET qu'il est parfait et l'invite à ne rien changer.

[Rires].

M. LAURET invite donc les uns et les autres à voter pour lui.

[Rires]

M^{me} GIAZZI donne ensuite la parole à M. WEILL.

M. WEILL est d'avis que le 16^e arrondissement n'est pas une partie isolée de Paris et que la péréquation est aussi importante : or elle n'est jamais suffisamment importante et dire qu'il faudrait tout décider arrondissement par arrondissement n'est pas non plus la solution pour tout.

M. LAURET indique qu'ils sont loin d'une telle situation.

M^{me} GIAZZI souhaite le rassurer : les arrondissements ne décident de rien.

Elle s'enquiert ensuite d'éventuelles abstentions ou oppositions (sur la DASCO 79 ou la DASCO 73 ?)

Le projet de délibération 2019 DASCO 79 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Le projet de délibération 2019 DASCO 73 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement.(2 votes contre)

- **2019 DASC0 66** Caisse des Écoles (16^e) Subvention (16 296 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à Mme BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM rappelle que les caisses d'écoles de la Ville de Paris mettent en œuvre des séjours à destination des enfants parisiens : il s'agit de l'une de leurs compétences. Pour soutenir cette démarche, la DASC0 subventionne ces séjours. La subvention pour la Caisse des écoles du 16^e pour cette année est de 16 296 euros.

Pour information, M^{me} BADAT-KARAM rappelle que le montant total des dépenses pour les séjours de vacances dans le 16^e a été de 45 060 euros, avec une participation des familles de 17 623 euros, ce qui fait qu'il existera un déficit de 11 141 euros, sachant qu'il existe des écarts entre les bases de calcul entre les zones prioritaires et les zones non prioritaires. Or M^{me} BADAT-KARAM indique que la Ville de Paris considère que le 16^e arrondissement n'est pas une zone prioritaire, ce qui est assez étonnant puisque certains établissements, notamment dans le Sud de l'arrondissement, accueillent des publics très défavorisés.

M^{me} BADAT-KARAM précise qu'elle souhaitait signaler ce point mais confirme que le Conseil votera, malgré tout, cette délibération, afin de bénéficier de ces 16 296 euros.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASC0 66 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 16** Subventions (5.300 euros) à 5 associations sportives locales (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique qu'il s'agit d'attribuer des subventions à hauteur de 5 300 euros à cinq associations sportives locales du 16^e arrondissement : l'Association sportive Passy Full Contact, l'Association Amicale Edouard Petit, l'Association sportive du lycée Molière, l'Association Gym Volontaire Passy-Trocadéro et l'Association sportive du collège Janson de Sailly.

Elle rappelle qu'alors que dix associations du 16^e arrondissement avaient demandé des subventions, seules cinq d'entre elles ont été retenues.

Par ailleurs, M^{me} BADAT-KARAM souhaite pointer un problème de méthode, dont elle s'était ouverte au Cabinet de Madame le Maire : elle explique que la Mairie du 16^e a reçu un courriel le 14 mars lui demandant son avis de manière urgente sur les dix demandes de subventions. Une réponse argumentée a été faite, association par association, et envoyée le 15 mars, à la suite de quoi M^{me} BADAT-KARAM a reçu un courriel le 16 mars indiquant qu'aucune des observations de la Mairie du 16^e ne serait retenue. Mme BADAT-KARAM considère qu'il s'agit là d'une forme de mépris et ajoute qu'elle l'a dit au Cabinet de Jean-François MARTINS : en effet, elle ne voit pas pour quelle raison la Ville leur demande de travailler si, au final, elle répond froidement qu'aucune observation formulée n'est retenue.

En revanche, M^{me} BADAT-KARAM fait remarquer que cinq associations seront pénalisées : l'association JEEN, qui fait un travail formidable au niveau des échecs, l'association Trans-Forme, qui s'occupe des dialysés et des transplantés, l'Association sportive du lycée Jean-Baptiste Say, l'Association sportive Franklin et les Alouettes de l'Assomption. Or ces cinq associations n'ont que ces subventions pour travailler toute l'année.

Selon M^{me} BADAT-KARAM, il existe donc un problème de méthode, mais également un mépris de l'arrondissement et finalement, une gestion complètement arbitraire des subventions.

M^{me} BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération pour que les cinq associations retenues ne soient pas pénalisées, mais précise qu'elle souhaitait mettre en avant le caractère consternant de cette méthode.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL demande si certaines des observations qui n'ont pas été prises en compte invitaient à ne pas apporter de subventions aux cinq associations désignées pour en recevoir.

M^{me} BADAT-KARAM répond par la négative. En réalité, sur les dix associations, la Ville a proposé de passer la subvention à 0 euro pour cinq associations : M^{me} BADAT-KARAM a invité la Ville à ne pas agir de la sorte, en argumentant à chaque fois sur le travail de chaque association, leur trésorerie et les actions menées à l'année avec ces associations. Selon elle, il ne servait donc à rien que M. MARTINS demande l'avis de la Mairie du 16^e arrondissement : il les a ainsi fait travailler pour rien tout un vendredi après-midi.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles abstentions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DJS 16 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DJS 155** Stade Jean Bouin (16^e) - Convention d'occupation du domaine public avec la SAS « SFP Gestion »

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteure

M^{me} BADAT-KARAM indique que cette délibération concerne le stade Jean Bouin et la convention d'occupation du domaine public avec la SAS SFP Gestion. Elle précise que la seule offre reçue provient de celle-ci et qu'il est proposé de signer avec elle une convention d'occupation du domaine public pour dix ans, à compter du 1^{er} juillet 2019. En contrepartie, la SFP Gestion s'acquittera d'une redevance annuelle, constituée d'une part fixe de 85 000 euros et de deux parts variables : le montant global de la redevance est estimé à 300 000 euros par an.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute le droit au nommage pourrait être accepté en contrepartie d'une redevance additionnelle sous réserve de l'accord du Conseil de Paris et à condition que l'appellation Jean Bouin soit également conservée.

Or dans la mesure où aucune garantie, dispositif ou encadrement particulier n'ont été prévus concernant les manifestations extra-sportives de type concerts ou spectacles qui pourraient être organisés dans le stade afin d'en rentabiliser la gestion, M^{me} BADAT-KARAM annonce qu'un vœu est proposé sur ce point, pour obtenir des garanties.

Elle donne lecture du vœu :

« Considérant que le projet de convention visé ne prévoit aucune disposition particulière de nature à garantir la tranquillité du voisinage et à encadrer l'organisation d'événements extra-sportifs dans le stade,

Considérant que les nuisances et les risques que peuvent générer pour les riverains des événements, spectacles ou concerts de grande ampleur,

Considérant que les riverains sont déjà très impactés par les activités du stade du Parc des Princes et la multiplication des événements internationaux de grande ampleur dans les quartiers de la Porte d'Auteuil et de la Porte de Saint-Cloud,

Sur proposition de Danièle GIAZZI, Maire du 16^e arrondissement,

Le Conseil du 16^e arrondissement émet le vœu :

- *Que l'organisation d'événements extra-sportifs de grande ampleur dans le stade Jean Bouin soit limitée dans son principe ;*
- *Que soient mis en place dans ce cadre des mécanismes de garantie visant à assurer :*
 - *La tranquillité des riverains, particulièrement en matière de nuisances sonores*
 - *La sécurité aux abords du stade lors des manifestations à grand public*
 - *L'accessibilité du quartier pour les habitants et leurs visiteurs lors de tels événements »*

M^{me} GIAZZI ajoute, pour aller dans le sens de M^{me} BADAT-KARAM, que les élus de la majorité se sont demandé s'ils allaient voter pour ce projet. Or compte tenu du fait que le stade Jean Bouin est aujourd'hui très mal géré, à perte, par la Ville de Paris, ils se sont dit que le Stade Français de Rugby allait peut-être, si on le laissait s'en occuper directement, gérer celui-ci un peu mieux et, en tout cas, en utilisant moins les fonds des contribuables.

M^{me} GIAZZI annonce donc qu'après une concertation très large, ils ont décidé de voter favorablement cette délibération, mais elle confirme que cela pose plusieurs interrogations : le fait qu'une seule structure ait répondu à cet appel d'offres est tout de même ennuyeux, bien que cela ne soit pas la faute de la Mairie de Paris, et la redevance fixe est assez faible.

Toutefois, compte tenu des investissements promis par ce club, M^{me} GIAZZI confirme que les élus de la majorité ont jugé préférable d'émettre un vote favorable.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. AURIACOMBE

M. AURIACOMBE souhaite que soit refait l'historique de ce stade Jean Bouin et du Stade Français : il rappelle qu'au sein de cette instance, nombreux étaient ceux qui s'étaient opposés à la construction de ce stade, qui a coûté 150 ou 200 millions d'euros à l'époque : ce stade existe et est assez peu utilisé aujourd'hui, son taux d'occupation étant assez peu satisfaisant.

Il rappelle également que le Stade français avait été relancé par Max GUAZZINI, puis repris par Thomas SAVARE et qu'ensuite, ce club s'était retrouvé au bord du dépôt de bilan : il ne valait plus rien et avait failli être racheté à l'euro symbolique par le Racing. Selon M. AURIACOMBE, le 16^e a ainsi failli se retrouver avec un stade totalement vide, sans aucune équipe.

Or M. AURIACOMBE fait remarquer qu'un repreneur, Hans-Peter WILD, est apparu il y a un an et demi ou deux ans, et a repris le Stade Français, dans lequel il a investi beaucoup d'argent, puisqu'avec un budget de 31 ou 32 millions d'euros, il en a fait le premier budget de rugby du Top 14.

M. AURIACOMBE est d'avis qu'à partir du moment où ce stade existe, il faut le soutenir.

Par ailleurs, à ses yeux, il est toujours possible de dire que la redevance est peut-être insuffisante : lui-même n'en sait rien, mais ce qui est certain est que l'équilibre budgétaire du rugby en Top 14 est loin d'être probant et que le Président investit à perte. Il fait aussi remarquer que la redevance est de 85 000 euros en fixe, et de 370 000 euros si l'on fait une projection en intégrant le chiffre d'affaires.

M AURIACOMBE confirme donc partager l'avis de Madame la Maire en disant qu'aujourd'hui, le Stade Français est dans une telle situation qu'il faut le soutenir. De même, il faut soutenir ce projet qui est un beau projet pour l'avenir de Paris et pour le sport.

Enfin, comme Madame le Maire et M^{me} BADAT-KARAM l'ont fait avant lui, M. AURIACOMBE confirme qu'il faut demander que l'on fasse jouer dans ce stade, qui est souvent inoccupé, des jeunes et des enfants du 16^e, des enfants des écoles de Rugby de Paris, et contribuer ainsi à soutenir ce projet.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL se dit assez d'accord avec les propos tenus. Il rappelle qu'en 2013, lorsque l'opération s'est faite, le Stade Français était à la veille du dépôt de bilan. Aucune DSP n'avait été faite à cette époque-là, pour des raisons évidentes. Aujourd'hui, selon lui, cela serait possible, car cela semble assez équilibré, compte tenu des dépenses auxquelles s'engage la Ville de Paris et des investissements, inhérents à la redevance demandée. Aux yeux de M. WEILL, cette DSP devrait permettre

d'économiser 800 000 euros à la Ville de Paris, ce qui est positif, tout en sachant que le but du stade n'est pas de rapporter de l'argent, mais également de faire la promotion du rugby. En cela, il remplit son rôle, puisqu'il est devenu emblématique. Selon M. WEILL ce rôle est porteur d'images pour le 16^e arrondissement : il s'agit d'un beau stade et M. WEILL pense que Rudy RICCIOTTI en a fait non seulement un beau stade, mais de plus, un monument reconnu à travers le monde en termes d'architecture : il est plutôt bien pour le 16^e arrondissement, de l'avis de M. WEILL, d'avoir ce symbole, porteur d'image, de rugby, de jeunesse, etc.

Concernant le vœu proposé par les élus de la majorité, M. WEILL se dit gêné car, s'il comprend très bien qu'il est souhaitable d'avoir des garanties pour le bien-être des riverains, il se dit gêné par la formulation du vœu qui dit qu'il faut éviter des événements autres que sportifs. Or il rappelle que le stade accueille déjà des événements qui ne sont pas directement sportifs. Selon lui, il faudrait reformuler ce vœu afin d'expliquer simplement qu'il ne faudrait pas qu'y soient accueillis des événements différents de ceux y étant déjà accueillis.

M^{me} GIAZZI fait remarquer qu'il a été noté dans le vœu « limité » et non « interdit » et que le vœu est donc suffisamment permissif.

M. WEILL entend bien mais, selon lui, l'équilibre de la situation économique étant particulièrement difficile, il ne faut pas non plus les empêcher de faire ce qu'ils font déjà actuellement, et notamment vis-à-vis des jeunes, avec des opérations événementielles et festives qui sont plutôt importantes, sympathiques pour le rugby et pour faire vivre le stade. Il ajoute qu'il s'agit malgré tout d'un ensemble fragile.

M^{me} GIAZZI fait remarquer que les riverains peuvent, eux aussi, être fragiles. Elle donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET confirme les propos de ses collègues disant qu'il est bien d'utiliser un stade dans lequel des investissements ont été réalisés, et il confirme qu'il lui semble important que ce stade soit porteur d'événements, d'autant qu'un peu d'argent public a été utilisé dans ce dossier.

En outre, il suggère d'inscrire également dans le vœu la possibilité d'utiliser certaines salles du stade, en dehors des périodes d'occupation. Il serait bien d'avoir également des garanties à ce sujet, compte tenu du fait que les élus et les associations sont souvent en recherche de salles et qu'il doit exister dans ce stade des locaux intéressants et inoccupés en dehors des jours de matches ou de spectacles. Dans la mesure où il s'agit d'un bâtiment public, M. LAURET souhaiterait qu'il soit possible de garantir cette possibilité d'utiliser des salles pour de l'animation locale, telle que des manifestations, des expositions, etc.

Enfin, s'il est favorable à ce vœu, M. LAURET fait part de sa crainte qu'il ne s'agisse que d'un vœu pieu parce qu'il n'est pas contraignant : il faut que dans la convention, il existe une modification qui permette de garantir, par exemple que l'on ne dépasse pas un certain nombre d'événements chaque année.

M^{me} GIAZZI indique avoir reçu avec son adjointe M^{me} BADAT-KARAM les protagonistes, qui lui ont donné l'impression de bien comprendre cette problématique et d'accepter d'intégrer un grand nombre de lycées et d'écoles comme parties prenantes.

Elle donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que le vœu ne reflète pas tout ce qu'il a été possible d'obtenir en matière d'engagements, certes moraux, à savoir l'engagement de travailler avec la Caisse des écoles et les écoles du 16^e arrondissement, de travailler avec les associations résidentes Athéon et Paris Jean Bouin qui sont sur le site, et également de s'ouvrir. En revanche, concernant l'utilisation des salles, M^{me} BADAT-KARAM rappelle que toutes les salles qui se trouvent autour sont gérées par la RIVP, qui en tire d'ailleurs un bénéfice substantiel.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND souhaite intervenir après avoir entendu l'expression de « vœu pieu » : selon lui, il ne s'agit pas d'un vœu pieu mais d'un vœu de bon voisinage et d'intelligence réciproque, qui est présenté ce soir par Madame le Maire et Madame BADAT-KARAM. En effet, il en va de l'intelligence du Stade Français d'avoir de bonnes relations de voisinage avec les riverains : il s'agit non seulement d'une question d'image mais également d'implantation locale. Or M. ALPHAND estime que trop souvent, les équipements sportifs de très haut niveau que côtoient les habitants du Sud de l'arrondissement sont un peu trop détachés de la vie locale et constituent davantage des îlots qui ne vivent qu'une fois tous les quinze jours à l'occasion des manifestations sportives. Il trouve donc tout à fait judicieux d'engager des relations d'ouverture de ces équipements.

M. ALPHAND ajoute qu'au titre du conseil de quartier Auteuil-Sud, ils ont fréquenté il y a une quinzaine de jours le stade Jean Bouin, puisque la commission « animation » du conseil de quartier s'est réunie au Tremplin, ce qui a permis aux conseillers de quartier de découvrir cette plateforme qui favorise les *start-ups* dans l'univers du sport : il s'agit aussi, aux yeux de M. ALPHAND, d'une manière de bien intégrer cet équipement sportif à la vie locale.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions complémentaires et met la délibération aux voix : elle s'enquiert d'éventuelles abstentions ou de votes défavorables.

Le projet de délibération 2019 DJS 155 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI demande ensuite à M. LAURET ce qu'il souhaite changer dans le vœu, avant de procéder au vote sur celui-ci. Elle rappelle que le vœu dit que « *Le Conseil du 16^e arrondissement émet le vœu que l'organisation d'événements extra-sportifs de grande ampleur dans le stade Jean Bouin soit limitée dans son principe* ».

M. LAURET suggère de préciser « soit limitée à N événements ». Il ajoute qu'il faut regarder ce qu'il se fait actuellement dans le stade cette année, afin de ne pas avoir une congestion trop importante.

M^{me} GIAZZI trouve étrange d'inscrire « N » dans un vœu.

M. LAURET répond qu'il laisse Madame le Maire définir le chiffre idoine, tout en demandant combien d'événements se tiennent chaque année au stade Jean Bouin.

[Brouhaha]

M^{me} GIAZZI se rappelle que, concernant le Parc des Princes, ce chiffre avait été fixé à cinq événements par an, concerts ou autres, ce qui est déjà énorme.

Elle donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL a compris que le groupe rencontrait des difficultés à rentabiliser le stade. Il comprend que le bruit inhérent à certains événements puisse être gênant, mais il fait remarquer qu'il peut être organisé des manifestations qui ne soient pas directement sportives et qui ne soient pas pour autant gênantes pour les riverains. Dans ce cas, il ne voit pas pourquoi leur nombre serait limité.

M^{me} BADAT-KARAM convient que ce n'est pas tant le nombre d'événements qui est en question mais plutôt la nature des événements : il faut limiter le nombre d'événements bruyants, mais lorsqu'il s'agit d'événements moins bruyants, tels que des défilés de mode, la situation est différente.

M^{me} GIAZZI en conclut qu'ils vont tenter d'aménager le vœu et demande à M. LAURET s'il est d'accord, moyennant ces réserves, pour voter le vœu.

M. LAURET répond par l'affirmative.

M^{me} GIAZZI le remercie.

Le vœu relatif à l'utilisation du stade Jean Bouin est adopté à l'unanimité du CA.

- **2019 DASES 81** Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à Mme DORVALD, en l'absence de M^{me} BROS-KHOURY, pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique que dans le cadre de la stratégie parisienne « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021, ont été proposées les subventions suivantes :

- 2 000 euros à l'association Accompagner la Réalisation des Projets d'Études et de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés, qui a vocation à promouvoir la formation et la construction d'un projet professionnel pour des jeunes en situation de handicap ;
- 28 000 euros à l'association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information, association qui fonde son engagement sur trois missions essentielles : informer, donner la parole et favoriser l'insertion ;
- 5 000 euros à la FNAPH, association connue de tous, qui accueille, conseille, accompagne et défend les personnes malades, accidentées et en situation de handicap.

M^{me} DORVALD demande d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASES 81 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASES 83** Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme GIAZZI redonne la parole à Mme DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD précise qu'il s'agit d'allouer des subventions à hauteur de 36 000 euros à deux associations et de signer une convention avec l'une d'entre elles pour ses actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

Ces subventions sont les suivantes :

- 11 000 euros à la Fédération nationale des sourds de France ;
- 25 000 euros à l'Union nationale des amis et familles des personnes malades et/ou handicapées psychiques, reconnue d'utilité publique.

M^{me} DORVALD demande de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DASES 83 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DASES 90** Subvention (280.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida (11^e)

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique qu'il s'agit de signer une convention avec l'association Solidarité Sida, qui est située dans le 11^e arrondissement et d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement de 280 000 euros, dans le cadre de l'organisation du Festival Solidays, qui existe depuis 1999, et qui aura lieu cette année les 21, 22 et 23 juin à l'hippodrome de Longchamp.

M^{me} DORVALD ajoute que sur ces 280 000 euros, 80 000 euros sont attribués au titre de la culture, 50 000 euros au titre de la solidarité internationale et 150 000 euros au titre de la santé.

Elle propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. BEAUQUIER.

M. BEAUQUIER se dit assez réservé sur l'opportunité de cette dernière subvention : en effet, il rappelle que le sujet de la lutte contre le Sida est un sujet suffisamment grave pour que les élus soient très exigeants avec l'usage qui sera fait des fonds publics.

Il rappelle qu'à ce jour, tous connaissent l'état de l'AP-HP, sachant que certains établissements, comme les hôpitaux Beaujon et Lariboisière travaillent au quotidien pour défendre les personnes victimes du Sida, pour chercher les moyens de lutter contre le Sida, et donc pour lutter contre le Sida.

Aussi M. BEAUQUIER est-il d'avis que lorsqu'il s'agit d'attribuer des subventions, il faut comparer l'utilité de leur destination, et soit soutenir les hôpitaux qui, à Paris sont dans une situation catastrophique, soit financer des activités qui sont sans doute très intéressantes - Solidays ou l'exposition *Sex in the city*, qui est sans doute passionnante - mais il lui semble que les élus doivent être plus exigeants avec les fonds publics qu'ils distribuent.

En conséquence, M. BEAUQUIER formule le souhait que le Conseil d'arrondissement invite la Ville de Paris à réaffecter une partie de ces 280 000 euros aux hôpitaux qui se sont spécialisés dans la lutte contre cette maladie, en particulier ceux qu'il a cités, quitte effectivement à soutenir symboliquement ou modestement cette association pour l'organisation de cet événement.

M^{me} GIAZZI pense que ce n'est pas possible.

M. BEAUQUIER précise qu'il s'agit d'une suggestion.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL pense qu'il est difficile de réaffecter une partie de cette somme. Sur le fond, il partage l'idée qu'il faudrait agir davantage au niveau national pour aider les hôpitaux et la recherche sur ces sujets mais il ne faut pas non plus négliger la partie « information et prévention des risques » sur ces questions-là. Or M. WEILL est d'avis que le travail réalisé par ces associations est non seulement utile et remarquable, mais en plus, particulièrement important en ce qui concerne le Sida.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'autres interventions : elle donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET confirme qu'il faut absolument continuer à soutenir ces associations qui œuvrent pour la prévention contre le Sida.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOILLOT.

M^{me} BOILLOT souhaite aller dans le même sens que M. WEILL et rappelle que le festival Solidays ne consiste pas uniquement en trois jours de concerts, mais est surtout important en raison de la présence durant ces trois jours de dizaines et des dizaines de stands qui profitent de cette occasion pour toucher un certain public de jeunes qu'ils n'arrivent pas à aller voir dans les lycées ou dans les facultés, et tenter de les sensibiliser sur les dangers du Sida et la transmission de cette maladie.

Selon M^{me} BOILLOT, il ne faut pas s'arrêter au côté festif de cet événement, mais voir aussi vraiment tout ce qu'il se trouve derrière et ce que cela permet en matière de communication et de messages à

l'intention d'un public difficilement touchable, d'autant que tous les sondages et toutes les études montrent la recrudescence des transmissions du VIH, notamment chez les publics jeunes.

M^{me} GIAZZI la remercie et met aux voix cette délibération : elle s'enquiert d'éventuels votes défavorables et d'éventuelles abstentions.

M. BEAUQUIER annonce qu'il s'abstient sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASES 90 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (une abstention)

- **2019 DAC 507** Subventions (3.700 euros) à quatre associations d'anciens combattants et comités du Souvenir (1^{er}, 11^e, 12^e, 16^e)

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. MARTIN pour la présentation de cette délibération.

M. MARTIN indique qu'il s'agit pour le Conseil d'apporter son soutien, par le biais de subventions à hauteur de 3 700 euros, à des associations d'anciens combattants situées dans les 1^{er}, 11^e, et 12^e arrondissements de Paris et, en ce qui concerne le 16^e arrondissement, d'attribuer 1 500 euros au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et de victimes de guerre.

M. MARTIN demande aux conseillers d'arrondissement de bien vouloir en délibérer.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DAC 507 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 226** Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris »

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à Mme BALDINI, en l'absence de M. CAPLIEZ, pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI précise qu'il s'agit d'attribuer une subvention de soutien à 19 lauréats du fameux concours « Embellir Paris » : elle ajoute que ce projet s'inscrit dans la politique d'amélioration de l'espace public et de diffusion de l'art et que le 16^e arrondissement est concerné par l'œuvre intitulée *Le Plongeon* de l'artiste Noémie Sjöberg sur le mur du Pont du Garigliano : la subvention proposée est de 50 000 euros.

M^{me} BALDINI propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET trouve rassurant de constater que cette œuvre sera faite avec des carreaux de ciment, et devrait donc être nettoyable : en effet, il indique avoir craint qu'il ne s'agisse que d'un affichage, auquel cas le montant de 50 000 euros aurait été très élevé. Il pense qu'il faudra voir ce que cela représente, sachant que cet endroit est assez peu fréquenté, sous le pont, ou plutôt très fréquenté mais avec des gens qui passent rapidement.

[Rires].

M. LAURET espère que ce sera réussi et confirme que cette œuvre semble originale.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'éventuelles abstentions.

Le projet de délibération 2019 DAC 226 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 432** Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clémenceau (16^e)

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. MARTIN pour la présentation de cette délibération.

M. MARTIN indique qu'il s'agit d'apporter le soutien de la Mairie, par une subvention de 25 000 euros, à la Fondation Le musée Clémenceau, bien connue dans le 16^e arrondissement, et de signer une convention avec celle-ci.

Il rappelle que depuis 2014, la Fondation Le Musée Clémenceau a enclenché une véritable dynamique de travaux s'étant achevée au mois de février dernier : lors de l'année Clémenceau en 2018, le Musée a enregistré une hausse de sa fréquentation, avec l'organisation de nombreuses manifestations et M. MARTIN confirme que le Musée poursuit une politique active de diffusion et de communication remarquable : il engage les conseillers d'arrondissement à aller voir par eux-mêmes ce qu'il en est.

M. MARTIN annonce donc que la Mairie du 16^e, au regard de ce dynamisme et de l'intérêt de cette Fondation, souhaite soutenir ce lieu de mémoire par l'attribution de cette subvention : il remercie les conseillers d'arrondissement de bien vouloir en délibérer et d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions ou d'éventuels votes défavorables.

Le projet de délibération 2019 DAC 432 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2019 DAC 603** Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour Saint-Jacques

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique qu'il s'agit de l'extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de la création d'une zone tampon unique pour les sites de « Paris rives de Seine et Tour Saint-Jacques, partie du bien série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Elle rappelle que le Conseil de Paris avait adopté, lors de sa séance de novembre 2018, une extension du périmètre de protection du bien « Paris, Rives de Seine » visant à corriger, à la demande de l'UNESCO, les éléments « oubliés » en 1991, ainsi que le principe de la création d'une zone tampon.

À cette occasion, deux vœux demandant l'intégration de l'Île aux Cygnes dans le périmètre de protection avaient été adoptés, alors que parallèlement, à la suite des échanges avec la DRAC d'Île-de-France et le ministère de la Culture, d'autres ajustements ont été réalisés.

M^{me} BALDINI explique qu'il est donc proposé d'accepter ces derniers ajustements et propose d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions ou oppositions.

Le projet de délibération 2019 DAC 603 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU annonce qu'il souhaite répondre à la question posée en début de séance par M. LAURET sur le budget d'investissement, dans la mesure où il a pu avoir des informations en cours de séance.

M^{me} GIAZZI demande si elle peut rester dans la salle.

M. GABORIAU répond qu'elle peut rester dans la salle, dans la mesure où il ne s'agit que d'une information sur la ventilation des budgets d'investissement.

Il indique à M. LAURET que les budgets d'investissement ont concerné en fait 83 opérations, dont de très nombreuses opérations menées principalement sur les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les crèches, ainsi que des travaux réalisés à la Mairie : il donne l'exemple de la mise en place d'un système de vidéo surveillance pour près de 20 000 euros, de la mise en place d'un équipement à l'école Gros pour 5 769 euros, de la barrière entre les deux cours à l'école Gustave Zédé pour 8 794 euros, ou encore de travaux de traitement du froid et du bruit à la crèche Versailles pour 3 735 euros.

M. GABORIAU précise donc qu'il s'agit de 83 opérations, chacune d'entre elles représentant des montants allant de 1 000 euros à 10 000 euros ou 20 000 euros.

M. LAURET le remercie ainsi que la Direction Générale des services d'avoir pris la peine d'aller chercher ces données.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI lève la séance du Conseil d'arrondissement.

La séance est levée à 19 heures 38.
